

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021/2022 AVENANT

PARTIE 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

1. Inscription et admission

1.3 Admission des enfants d'une autre commune

~~Toute demande d'inscription pour un élève d'une autre commune doit faire l'objet d'une demande de dérogation à renouveler chaque année auprès de la mairie.~~

Toute demande d'inscription pour un élève d'une autre commune doit faire l'objet d'une demande de dérogation à demander auprès de la mairie. Elle sera étudiée lors de la première année d'arrivée à l'école, et à renouveler lors du passage en élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2).